

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 12 octobre 2015 portant nomination
au grade de sous-lieutenant à titre temporaire dans la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1523231A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4134-2;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière, notamment son article 2;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2011 fixant l'organisation générale de la scolarité des élèves admis à l'École des officiers de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

Les aspirants suivants, de recrutement OG UNIV, sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} septembre 2015 :

Alligros Valentin.

Margenest Lyse.

Caillon Marine.

Perrin Jorick.

Pallin Maxime.

Bedouet Vincent.

Gaillot Lucie.

David Agnès.

Favier Jérôme.

Martin Nicolas.

Saylan Cemil.

Taurel Kelly.

Ansart Adrien.

Gautier Jean-Baptiste.

La Fay Thibault.

Rabasté Marine.

Peyrol Alexandre.

Dumonteil Kevin.

Lucas Wilfried.

Blanc Aurélie.

Willig Romain.

Barbot Enogat.

Schweitz François.
Reverdy Hubert.
Vautrin Benoit.
Locatelli Florine.

Article 2

Les aspirants suivants, de recrutement OG TITRES, sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} septembre 2015 :

Mordacq Timothée.
Malo Marianne.
Silvy Bruno.
Devaux Ophélie.
Larnane Amel.
Cassaing Jonathan.

Article 3

Les aspirants suivants, de recrutement OG SD, sont nommés, pour la durée de la formation complémentaire, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} août 2015 :

Marcet Bénédicte.
Lemercier Julien.
Gravier Noël.
Antelme Florian.
Lascourbas Florian.
Gastard Guillaume.
Pognon Clément.
Colin Jérémy.
Krieger Sylvain.
Boute Basile.
Beauvois Caroline.
Ohanian Raphaël.
Laillier Bruno.
Cavalier Sophie.
Lenoir Charles.
Barbier Charles-Henry.
Le Pitois Thomas.
Parol Yohan.
Garnier des Garets d'Ars Thibault.
Lefebvre Guillaume.
Ferreira Michaël.
Buisson Bertrand.
Philippot Goulven.
Gueffier Aurélie.
De La Chapelle Victor.
Geay David.
Dogué Benoît.
Briqué Geoffroy.
Bouhlala Yazid.
Bigot Mathieu.
Careil Kévin.
Develay Alexandre.

Dublanche Stéphane.
Brot Eloi.
Fontaine Nicolas.
Andriola Laurent.
Géhin Vincent.
Texido Damien.
Rousseau David.
Guinebert Vincent.
Le Bizec Olivier.
Guilleron Anne-Laure.
Desquiret Matthieu.
Lacombe Anthony.
Hallez Arnaud.
Pesce Romain.
Vial Simon.
Dal Maso Aurélie.
Avrila Jimmy.
Guiraud Christophe.
Lefebvre Julien.
Courtay Olivier.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
P. MAZY